



BATPI	Prérequis – SSIAP 2 - RC	Modifié le : 25/01/2025	Indice : B
-------	--------------------------	-------------------------	------------

PRÉREQUIS – ACCES A LA FORMATION

SSIAP 2 - RECYCLAGE – 14 heures

Public :	- Formation ouverte aux Chefs d'équipe de sécurité incendie en ERP ou IGH ; - Accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve des prérequis. (Nous contacter)
Prérequis :	Etre titulaire : - Du SSIAP 2 ou d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 2 obtenus, recyclés ou remis à niveau depuis moins de 3 ans ; - ou - Des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. - De l'AFPS ou PSC acquis depuis moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. - D'une attestation d'activité de Chef d'équipe SSIAP 2 d'au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois.
Durée de la formation :	14 heures.
Nombre de stagiaire par session :	2 minimum. 8 maximum.
Objectifs :	Actualiser ses connaissances pour encadrer l'équipe de sécurité des personnes et des biens dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.
Moyens pédagogiques :	- Cours magistraux sur écran interactif. - QCM journaliers. - Analyse du projet et rédaction de notices de sécurité. - Système de Sécurité Incendie pédagogique de catégorie A. - Documents pédagogiques divers (plans, traçeuse...). - Plan interactif.
Responsable pédagogique :	Monsieur Jean-Pierre SAPPEÏ .
Formation en présentiel :	Présence obligatoire. Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.
Type de formation :	Formation certifiante et éligible au CPF : Code 236960 .
Validation :	- Délivrance de l'attestation de Recyclage SSIAP 2 - Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. - Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.
Dates sessions :	Toutes les dates des sessions sont disponibles sur le site : https://www.formation-incendie-ssiap.com/